

MAIRIE DE BUJALEUF

Délibération n°2023.68 du Conseil Municipal portant sur la nouvelle tarification de la salle « Foyer du Lac » au 1^{er} janvier 2024.

Le Conseil Municipal s'est réuni en séance ordinaire, le 05 décembre 2023, à 20h00, suivant la convocation en date du 28 novembre 2023, sous la présidence de M. Jean-Michel BIDAUD, Maire.

Secrétaire de séance : M. ANOMAN

Présents : M. ANOMAN – M. BIDAUD – M. BODIN – M. DUMONT SAINT PRIEST – MME FABRE – M. FRAYSSE – M. GAGNAIRE – M. KONINGS – M. MISSOU – MME REDON – M. THEYS

Représenté : M. APPIAH

Excusée : MME PASQUIER

Membres	Présents	Représentés	Votants	Exprimés	Pour	Contre	Abstention
13	11	1	12	12	11	1	0

Après délibération et par 11 voix pour et une voix contre, le Conseil municipal décide :

- de modifier les tarifs de location de la salle « Foyer du Lac » comme suit :

TARIFS 48H	salle	cuisine
	ASSOCIATIONS COMMUNALES	60 €
ASSOCIATIONS EXTERIEURES	100 €	150 €
HABITANTS COMMUNES	120 €	110 €
HABITANTS EXTERIEURS	200 €	150 €
CAUTION MENAGE	150 €	
CAUTION SALLE	200 €	

- d'accorder aux associations communales une location gratuite par an, comprenant la salle et la cuisine, pour la manifestation de leur choix.

- d'appliquer ces tarifs à compter du 1er janvier 2024.

Pour copie conforme. Le 13/12/2023

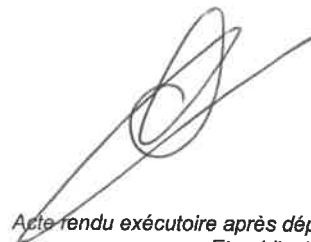
Le Maire :

Jean-Michel BIDAUD



Le Secrétaire de Séance

Matthieu ANOMAN



Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture le 15/12/2023
Et publication et notification le 15/12/2023
Mise en ligne le 15/12/2023